

LE MAG

n°1 # Juin 2026

P4 PRÉSENTATION ÉQUIPE
MUNICIPALE

P9 FOCUS SUR... LES FRELONS

P18 MÉDIATHÈQUE

**Moncé-en-Belin**

Retrouvez-nous sur www.monce-en-belin.com

Sommaire

Page 3	VIE MUNICIPALE Horaires d'ouverture des services municipaux
Page 4	VIE MUNICIPALE Présentation de l'équipe municipale
Page 6	VIE MUNICIPALE Communication
Page 7	VIE COMMUNALE Citoyenneté - Utilité publique
Page 10	VIE COMMUNALE Economie
Page 12-13	VIE COMMUNALE Santé - Enfance et Jeunesse Mobilité Mouvn'go
Page 14-15	VIE COMMUNALE Voirie/Espaces verts - Urbanisme
Page 16 - 17	VIE COMMUNALE Sociale - Bâtiments communaux Spécial 8 mai
Page 18 - 21	VIE ASSOCIATIVE Médiathèque - Val'Rhone Associations
Page 22	VIE ASSOCIATIVE Associations
	Mot de nos collègues
Page 23	INFOS UTILES

MAG N°1 # JUIN 2026

Vous pouvez télécharger ce bulletin municipal sur le site de la mairie : www.monce-en-belin.com

Retrouvez nous également sur l'application mobile «Intramuros» et suivez l'actualité sur notre page

Facebook : @Mairie de Moncé-en-Belin

Directeur de publication : Charles Mesnil

Conception graphique : Sophie Verneau
Cactus Com - 06 50 75 56 20

Imprimé par : OCTAVO - Mulsanne

Mairie : 56, rue Jean Fouassier
72230 Moncé-en-Belin

Tél : 02 43 42 01 12

Email : accueil-mairie@monce-en-belin.com

Reproduction des photos interdite - RGPD

Mot du Maire



Chères Moncéennes,
chers Moncéens,

Au nom de l'équipe qui m'entoure, je tiens tout d'abord à remercier sincèrement les électrices et les électeurs qui se sont déplacés lors des élections municipales de mars dernier et qui nous ont accordé leur confiance. Nous savons que les attentes sont nombreuses et que notre responsabilité est aujourd'hui de rassembler tous les habitants de notre commune autour d'un objectif commun : continuer à faire vivre et avancer Moncé-en-Belin.

Le 21 mars dernier, le conseil municipal m'a élu à la fonction de maire de Moncé-en-Belin. J'aborde cette mission avec humilité, détermination et un profond sens de l'engagement au service de l'intérêt général. Autour de moi, une équipe renouvelée et motivée, alliant expériences et nouvelles énergies, s'est immédiatement mise au travail. Tous les membres de ce nouveau conseil portent une ambition commune : faire de notre commune un lieu dynamique, accueillant et tourné vers l'avenir, tout en préservant ce qui fait son identité et son charme unique.

Ce mandat nous invitera à faire preuve d'écoute, d'agilité et de responsabilité afin de répondre à vos attentes et d'accompagner les évolutions de notre territoire. Notre cap est clair et repose sur les engagements que nous avons partagés avec vous.

Nous poursuivrons les projets engagés, renforcerons les services de proximité (professionnels de santé, commerces, etc.), soutiendrons la vie associative qui fait battre le cœur de notre commune et continuerons à améliorer le cadre de vie de chacun. Nous avancerons également sur plusieurs dossiers structurants liés à notre patrimoine (église), à l'aménagement de nos espaces publics (éclairage public), aux écoles (dortoirs et cours des écoles), à l'attractivité de notre territoire et à la qualité de vie quotidienne des habitants.

Je souhaite que ce bulletin municipal soit un véritable lien entre la mairie et vous. Vous y trouverez des informations pratiques, des retours sur les actions menées, des éclairages sur les projets à venir, des portraits et initiatives qui illustrent la richesse de notre commune ainsi que l'engagement de celles et ceux qui la font vivre au quotidien. Vous y retrouverez également des informations utiles pour favoriser le bien vivre ensemble, dans un esprit de respect, de partage et de convivialité.

Très chaleureusement,

Charles Mesnil
Maire de Moncé-en-Belin

HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES MUNICIPAUX



Mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	9h15 à 12h00	15h00 à 18h15
Mardi	8h45 à 12h00	Fermée
Mercredi	8h45 à 12h00	14h00 à 17h15
Jeudi	8h45 à 12h30	Fermée
Vendredi	8h45 à 12h00	14h00 à 17h15



Agence postale

	Matin	Après-midi
Lundi	9h15 à 12h00	15h00 à 18h15
Mardi	8h45 à 12h00	Fermée
Mercredi	Fermée	14h00 à 17h15
Jeudi	8h45 à 12h30	Fermée
Vendredi	8h45 à 12h00	Fermée



Médiathèque

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	
Mardi	Fermée	16h15 à 18h30
Mercredi	9h00 à 12h00	13h45 à 18h30
Jeudi	Fermée	16h15 à 18h30
Vendredi	Fermée	16h15 à 18h30
Samedi	9h00 à 12h00	Fermée



Déchetteries

Plusieurs déchetteries sont à votre disposition :

- Déchetterie de Laigné-St-Gervais : **02 43 42 87 15**
- Déchetterie d'Ecommoy : **02 43 42 60 64**

Horaires d'hiver des déchetteries d' Ecommoy et Laigné-Saint-Gervais du 1^{er} octobre au 31 mars

	Ecommoy		Laigné en Belin	
Lundi	10H - 13H	14H - 18H	FERMÉE	14H - 18H
Mardi	FERMÉE		FERMÉE	
Mercredi	10H - 13H	14H - 18H	10H30 - 13H	14H - 18H
Jeudi	FERMÉE		FERMÉE	
Vendredi	FERMÉE	14H - 18H 14H - 18H	FERMÉE	14H - 18H
Samedi	9H - 13H	14H - 18H	9H - 13H	14H - 18H

Horaires pour les particuliers Horaires pour les professionnels Retrait de compost de 9h à 13h service gratuit FERMÉE LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Horaires d'été des déchetteries d' Ecommoy et Laigné-Saint-Gervais du 1^{er} avril au 30 septembre

	Ecommoy		Laigné en Belin	
Lundi	10H - 13H	14H - 19H	FERMÉE	14H - 19H
Mardi	FERMÉE		FERMÉE	
Mercredi	10H - 13H	14H - 19H	10H30 - 13H	14H - 19H
Jeudi	FERMÉE		FERMÉE	
Vendredi	FERMÉE	14H - 18H 14H - 18H	FERMÉE	14H - 18H
Samedi	9H - 13H	14H - 18H	9H - 13H	14H - 18H

Horaires pour les particuliers Horaires pour les professionnels Retrait de compost de 9h à 13h service gratuit FERMÉE LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Suite à la démission de Madame DESHAIES Valérie, Monsieur PEZANT Angelo a rejoint l'équipe municipale.

Suite à la démission de Monsieur DELAROCHE Vincent, Monsieur LEPROUT Jean-François a rejoint l'équipe municipale.

Le conseil municipal a décidé d'élire 7 adjoints :

Monsieur Olivier GUYON est Adjoint chargé des finances et de l'administration

Madame Océane ARNAUD est Adjointe chargée de l'urbanisme et de la communication

Monsieur Jean-Luc BEUCHER est Adjoint chargé des bâtiments communaux et du personnel technique

Madame Chiraz FRANCHEQUEZ est Adjointe chargée des affaires scolaires

Monsieur Yves-Marie BONHOMME est Adjoint chargé du développement économique et de la santé

Madame Sylvie DUGAST est Adjointe chargée des affaires sociales, des associations locales et des fêtes et cérémonies

Monsieur Christophe COUTABLE est Adjoint chargé de la voirie, des espaces verts et du matériel communal.

Vos élus communautaires :

- **Charles MESNIL**
- **Olivier GUYON**, vice président du PEJ (vice président du pôle petite enfance jeunesse)
- **Océane ARNAUD**
- **Chiraz FRANCHEQUEZ**
- **Thomas TESSIER**

Présentation des différentes commissions

- Commission Voirie, espaces verts et matériel communal

- Gestion des espaces verts, naturels et forestiers
- Gestion de l'éclairage urbain
- Gestion des parcs et jardins
- Gestion de l'entretien du cimetière
- Gestion des déplacements doux
- Gestion de la biodiversité et éco-pâturage
- Gestion du matériel communal
- Gestion de la sécurité routière

- Commission Développement économique et de la santé

- Gestion du développement économique et promotion du territoire
- Aide à l'accueil, à l'accompagnement et au soutien des nouvelles entreprises

- Aide au développement des structures économiques existantes
- Gestion de la mobilité
- Gestion des relations avec les artisans et PME
- Promotion du monde agricole et équins
- Développement de l'offre médicale

- Commission Affaires scolaires

- Gestion des relations avec les enseignants et parents d'élèves
- Gestion des relations avec l'amicale des écoles
- Gestion des relations avec la médiathèque
- Gestion des relations avec le restaurant scolaires et de la charte de proximité
- Développement d'un conseil jeune

- Commission Bâtiments

- Gestion de l'entretien courant des bâtiments communaux et infrastructures sportives
- Préservation et valorisation du patrimoine
- Élaboration de projets de rénovation ou de construction de nouveaux équipements
- Suivi des différents contrats de maintenance des locaux communaux
- Développement de la transition énergétique sur la commune
- Gestion de la sécurité des bâtiments

- Commission Finances

- Gestion de la programmation budgétaire
- Etablissement du budget et des documents budgétaires
- Étude des leviers économiques
- Négociation des taux bancaires
- Transparence budgétaire

- Commission Urbanisme

- Étude des problématiques liées à l'urbanisation de la commune
- Application et respect du PLUi sur notre commune
- Aménagement durable du territoire
- Développement des logements sur la commune

- Commission Fêtes et Cérémonies & Associations locales

- Organisation, préparation et suivi des manifestations officielles et festives
- Développement des liens inter-générationnels
- Mobilisation et cohérence de l'action socio-éducative
- Relation et partenariats avec les associations locales (sportives et culturelles)



BUREAU MUNICIPAL



CHARLES
MESNIL

MAIRE DE
LA COMMUNE



OLIVIER
GUYON

ADJOINT AUX
FINANCES
& ADMINISTRATION
GÉNÉRALE



Océane
ARNAUD

ADJOINTE A
L'URBANISME
& COMMUNICATION



JEAN-LUC
BEUCHER

ADJOINT AU
BÂTIMENTS
& PERSONNEL
ATELIERS



CHIRAZ
FRANCHEQUEZ

ADJOINTE
AUX AFFAIRES
SCOLAIRES



YVES-MARIE
BONHOMME

ADJOINT AU
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
& SANTÉ



SYLVIE
DUGAST

ADJOINTE
CCAS & ASSOCIATIONS
FÊTES ET CÉRÉMONIES



CHRISTOPHE
COUTABLE

ADJOINT A LA
VOIRIE & ESPACES VERTS
MATÉRIELS COMMUNAUX

EQUIPE MUNICIPALE



AURORE
BLOT

CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



ANNIE
FRIMONT

CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



CHRISTINE
GALPIN

CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



SÉVERINE
GESBERT

CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



STÉPHANIE
GLINCHE

CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



MURIEL
HARDOUIN

CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



KÉVIN
LEGUILLON

CONSEILLER
MUNICIPAL



CLAUDE
LE BIHAN

CONSEILLER
MUNICIPAL



JEAN
FRANÇOIS
LEPROUT

CONSEILLER
MUNICIPAL



JEAN-FRANÇOIS
LAFFONT

CONSEILLER
MUNICIPAL



FRANCK
MÉTEYER

CONSEILLER
MUNICIPAL



JEAN-MICHEL
PARISOT

CONSEILLER
MUNICIPAL



ANGELO
PEZANT

CONSEILLER
MUNICIPAL



ANNE
PIDOUX

CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



DAVID
CAZIMAJOU

CONSEILLER
MUNICIPAL



ISABELLE
FONTAINE

CONSEILLÈRE
MUNICIPALE



THOMAS
TESSIER

CONSEILLER
MUNICIPAL



DAMIEN
VOSSAERT

CONSEILLER
MUNICIPAL



CATHERINE
ZUCCHETTI

CONSEILLÈRE
MUNICIPALE

COMMUNICATION

Astreinte

Un numéro d'astreinte est mis à disposition de la population afin de renforcer la proximité entre la population et les élus.

Pour rappel, le numéro d'astreinte est le suivant : **07 63 71 27 05**.

Nous vous conseillons fortement de l'enregistrer dans vos contacts.

Quand l'utiliser ?

Le numéro d'astreinte de la mairie doit être utilisé uniquement en cas de **situation urgente** survenant en **dehors des horaires d'ouverture**.

Il s'agit par exemple d'un problème grave concernant la sécurité publique, un danger immédiat sur la voie publique, un dégât important sur une installation communale ou toute situation nécessitant l'intervention rapide d'un élu ou agent municipal.

Pour toutes les demandes non urgentes (documents administratifs, informations, rendez-vous...), merci de contacter la mairie pendant les heures d'ouverture habituelles au 02 43 42 01 12.

Nouvelle page Facebook

Nouvelle page officielle de la mairie ! Pour suivre toutes les informations officielles, les actualités de la commune et les annonces importantes, rendez-vous désormais sur notre page Facebook **Mairie de Moncé-en-Belin !**

C'est sur cette page que seront publiées toutes les communications de la mairie. **N'hésitez pas à vous y abonner pour rester informés au quotidien !**

Les pages « Moncé vous informe » et « Moncé info Eco » n'existent plus.

Le site internet de la Mairie est toujours disponible et accessible tout comme le standard de la Mairie pour répondre à vos questions.



NOUVEAUTÉ

la messagerie instantanée Facebook de la mairie est ouverte !

La municipalité renforce sa proximité avec les habitants : vous pouvez désormais nous contacter directement via la messagerie de cette page Facebook.

Une question du quotidien ? Un renseignement rapide ? Un signalement non urgent ? Un besoin d'orientation vers le bon service ?

L'équipe municipale s'engage à vous répondre dans les meilleurs délais, avec l'objectif de faciliter vos démarches et de rester à votre écoute, au plus près de vos besoins.

Cette nouvelle fonctionnalité s'inscrit dans la volonté de la commune de moderniser ses outils et d'améliorer la qualité du service rendu à chacun.

CITOYENNETÉ

Recensement citoyen

Chaque jeune habitant de Moncé-en-Belin doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16^e anniversaire.

Cette formalité obligatoire est essentielle pour votre inscription sur les listes électorales, pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté et surtout pour passer votre BAC.

Le recensement s'effectue **en mairie, muni d'une pièce d'identité, du livret de famille ainsi que du justificatif de domicile.**



Conciliatrice de justice

La conciliatrice de justice rattachée à notre commune est Madame CONILLEAU Josiane. Pour la rencontrer, vous devez la contacter au préalable pour fixer un rendez-vous.

Coordonnées : **06 43 43 38 90** / josiane.conilleau@conciliateurdejustice.fr

Vide-maison

Suite à plusieurs vide-maison non déclarés sur la commune, nous vous rappelons qu'une démarche administrative est à réaliser, au préalable, obligatoirement en Mairie.

Une déclaration préalable de vente au déballage est à adresser au Maire minimum 15 jours avant la date prévue du vide-maison.

Le formulaire est disponible à l'accueil de la Mairie ou peut être rempli en ligne sur Service-Public.fr.

Nous vous rappelons également que les affiches publicitaires du vide-maison posées sur les équipements publics devront impérativement être retirées une fois le vide-maison terminé.

Prochaines élections : sénatoriales

Le 5 juin 2026, les communes de moins de 9 000 habitants se sont réunies pour élire les délégués et les suppléants pour les élections sénatoriales, un conseil municipal exceptionnel qui a permis d'élire les grands électeurs (aussi appelés délégués).

La commune de Moncé-en-Belin comporte 27 conseillers municipaux et a du élire 15 délégués.

Cette liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Ces 15 délégués seront donc appelés à aller voter pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

UTILITÉ PUBLIQUE

Entretien des trottoirs

Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou son caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de sa maison. Il doit donc procéder aux actions suivantes :

- balayage
- désherbage (arrachage ou binage)
- dé-moussage
- déblayage de la neige
- tailler les haies en limite de propriété



Jardinage et bricolage : pensons au voisinage

50 kg de déchets verts brûlés **c'est...**

*émissions dans l'air de particules polluantes

...6000 km parcourus par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)

...3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul

...plus de 100 trajets aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km

L'entretien du jardin pour un particulier génère **des déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)

Le brûlage à l'air libre des déchets verts : **c'est interdit !**

Article L541-21-1, II du code de l'environnement depuis le 10/02/2020

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre émet de **nombreux polluants*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

L'**utilisation** et la **vente** d'équipements et d'incinérateurs de jardins est **interdite**.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 750 euros** (art. R541-78, 14° du code de l'environnement).

Ne brûlez plus vos déchets verts, **valorisez les !**

Le compostage domestique

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Plus de **360 déchèteries** couvrent la région Pays de la Loire.

Avec le retour du beau temps, les activités extérieures reprennent ; tondeuse, taille-haies, perceuses, tronçonneuses...

Afin de garantir la tranquillité de tous, merci de respecter les horaires autorisés pour les travaux bruyants à savoir :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 16 h 00

Le respect de chacun permet à tous de profiter pleinement des beaux jours dans un cadre serein et plus agréable.

Le soleil revient...la courtoisie aussi !

Anticipation vacances

Vous partez en vacances cet été ?

Vérifiez dès à présent la validité de vos titres d'identité.

A l'approche de la période estivale, les demandes augmentent fortement et les délais de rendez-vous peuvent être plus longs.

N'attendez donc pas le dernier moment pour renouveler vos documents. Anticiper, c'est voyager l'esprit léger !

Pour cela, prenez rendez-vous dans les communes équipées comme Écommoy, Arnage, Changé etc.

En raison de travaux, la Mairie d'Écommoy n'assurera pas le dépôt ni la remise des cartes d'identité et passeports du 15 juin au 15 juillet.



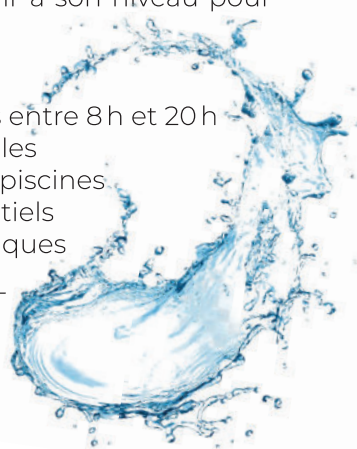
Sécheresse : bons gestes pour préserver l'eau

Face aux épisodes de chaleur et aux risques de sécheresse, chacun peut agir à son niveau pour limiter le gaspillage d'eau.

Quelques gestes utiles :

- éviter l'arrosage des jardins entre 8 h et 20 h
- limiter le lavage des véhicules
- différer le remplissage des piscines
- privilégier les usages essentiels
- surveiller les fuites domestiques

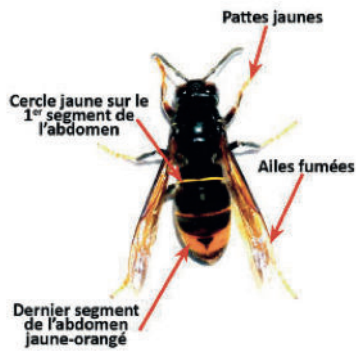
L'eau est une source précieuse. La préserver aujourd'hui, c'est protéger notre cadre de vie et l'avenir de nos enfants.



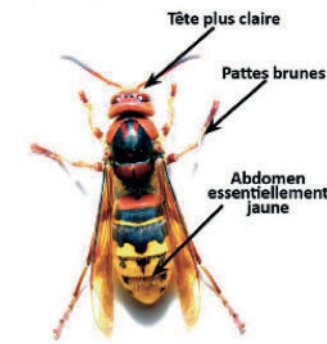
FOCUS SUR... LES FRELONS



FRELON ASIATIQUE = DANGER COMMENT L'IDENTIFIER



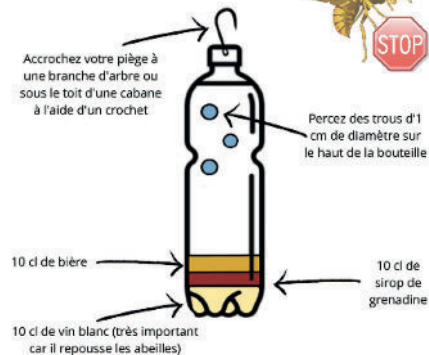
Frelon asiatique à détruire (taille réelle 3 cm).



Frelon européen à préserver (taille jusqu'à 4 cm).

FABRIQUEZ VOTRE PIÈGE À FRELONS ASIATIQUES

Avec une simple bouteille en plastique



Opération tranquillité vacances

Vous partez en vacances ?

Avec l'opération tranquillité vacances (OTV), partez l'esprit léger.

Pendant votre absence, des policiers et des gendarmes se chargent de surveiller votre logement. Des patrouilles sont mobilisées aux abords de votre domicile et vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, tentative d'effraction, cambriolage...). Cela n'exclut pas de respecter quelques conseils de sécurité !

AVEC L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES
Partez l'esprit léger

- 1** SIGNALEZ VOTRE ABSENCE À LA GENDARMERIE ET NON SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
- 2** PLACEZ VOS OBJETS DE VALEUR EN LIEU SÛR
- 3** FERMEZ BIEN VOS PORTES, FENÊTRES ET VOILETS
- 4** ACTIVEZ DIVERSES SOURCES LUMINEUSES PAR DES MINUTERIES POUR DISSUADER
- 5** EN CAS DE CAMBRIOLAGE, NE TOUCHEZ À RIEN ET COMPOSEZ LE 17

Quelques conseils avant de partir en vacances :

- Informez votre entourage de votre départ (famille, amis, voisins, gardien...).
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordante de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels de votre téléphone fixe sur votre téléphone portable ou une autre ligne. N'indiquez pas vos dates sur votre messagerie !
- Ne diffusez jamais vos dates sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est également déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.
- Verrouillez la fermeture des portes, fenêtres et volets.

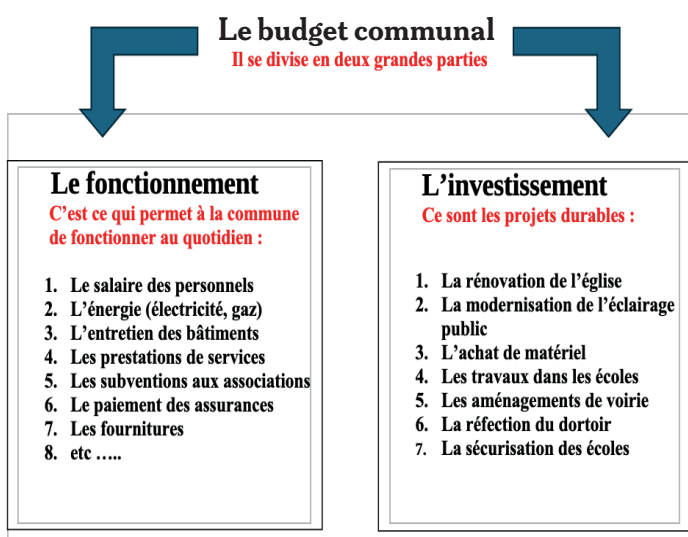
Démarche à réaliser soit en ligne sur Service-Public.fr soit en Mairie ou auprès de la Gendarmerie.

ÉCONOMIE

Budget communal

Gérer une commune, c'est un peu comme gérer une grande maison : il faut entretenir les bâtiments, payer l'énergie, soutenir les associations, investir pour l'avenir...

Le budget communal permet de financer tout cela et voici comment cela fonctionne :



Ces deux budgets sont séparés, mais complémentaires. Le fonctionnement assure le quotidien, l'investissement prépare l'avenir.

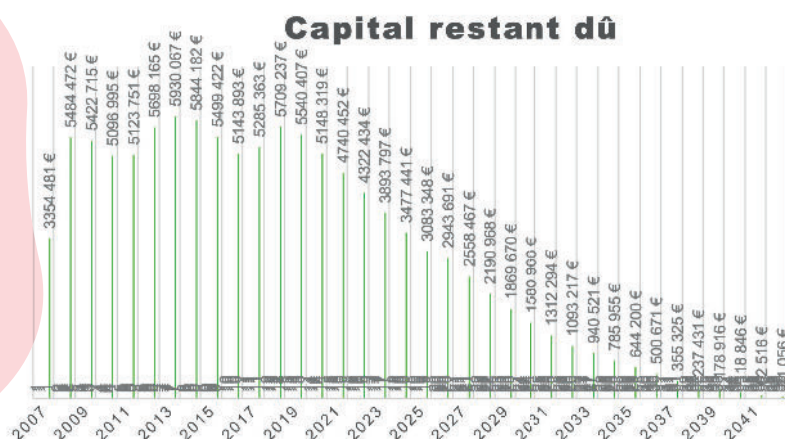
En 2026, les dépenses de fonctionnement de notre commune sont dominées par :

- **L'énergie** : La hausse des prix de l'électricité et du gaz pèse fortement sur le budget communal. C'est un enjeu majeur pour les années à venir.
- **Les subventions** : La commune soutient activement les associations, le Val'Rhone, les clubs sportifs, les actions sociales...
- **L'entretien** : Moncé en belin assure l'entretien des bâtiments, de la voirie, du matériel, du nettoyage...

L'endettement reste bien entendu un cheval de bataille qui ne cesse de s'améliorer d'années en années et ce malgré la continuité d'investissement et la non augmentation des différentes taxes locales.

Point sur l'endettement de la commune

Notre commune va passer en fin d'années 2026 sous le seuil des 3 millions d'euros de capital restant dû du fait de nos différents emprunts passés. Comme vous pouvez le noter sur le graphique, la tendance est bonne mais il faut rester vigilant et tenir les finances publiques, dans l'objectif d'une gestion raisonnée et raisonnable.



Taxes perçues par les collectivités locales

Elles sont de trois natures :

- **La taxe foncière sur le bâti (TFPB)** : impôt sur les **propriétés construites**. Cette taxe est maintenue à un taux de 45,98 %.
- **La taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)** : impôt sur les **terrains non construits**. Cette taxe est maintenue à un taux de 43,22%
- **La taxe d'habitation (TH)** : impôt sur **les logements occupés en résidence secondaire**. Cette taxe est elle aussi maintenue, son taux est de 20,02%.

Entreprises locales

En ce début de mandat, les projets sont nombreux. Nous souhaitons renforcer les services de proximité et redonner vie à Moncé-en-Belin !

OUVERTURE INSTITUT

« Les Rituels d'O »

Océane LEDUC a ouvert son institut sur notre commune depuis le mois de septembre 2025. Il se situe au 30 rue du Belinois, à son domicile.

Entre massages, onguerie, maquillage et headspa, Océane propose une réelle parenthèse de bien-être et de détente.

Réservation sur Booksy ou bien par téléphone au **06 08 89 29 91**.



OUVERTURE

DE LA MAM

« Les Petites Quenottes »

Une nouvelle MAM a ouvert ses portes sur notre commune depuis le mois de mars 2026. Elle se situe au 14 bis Boulevard des Avocats.

Pauline DESCHAMPS, Louise DONNÉ et Christina COMPAIN peuvent accueillir jusqu'à douze enfants.

Il leur reste encore deux places !

Coordonnées : **06 95 66 47 44**
mamlespetitesquenottes@yahoo.com



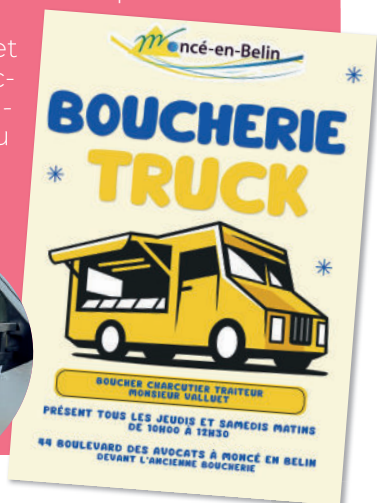
Mise en place D'UNE BOUCHERIE TRUCK

La Boucherie Ambulante de Monsieur Valluet (boucher, charcutier et traiteur) s'installe désormais tous les jeudis et samedis matins (sauf jours fériés) de 10h00 à 12h30, au 44 boulevard des Avocats, juste devant l'ancienne boucherie.

Depuis jeudi 30 avril 2026, plus de 100 habitants sont venus rendre visite à ce commerçant, preuve que ce nouveau service répond à un vrai besoin local.

Des habitants ravis, un commerçant utile, et une municipalité à l'écoute : ensemble, nous redonnons vie à un service de proximité attendu par tous.

Merci à toutes et tous pour votre accueil et votre soutien à ce nouveau commerce local !



MARCHÉ DE PRODUCTEURS :

Tous les vendredis aux Serres de la Belle Étoile.



Parmi les producteurs présents, vous retrouverez notamment Baptiste, le fromager, qui viendra avec son tout nouveau camion flambant neuf !

Et bien sûr, les habitués sont là : Pierre-Marie Grellier, viticulteur, la Ferme des Genvries, Corinne des Vergers Dauton, Rose-Marie et son pain, Joëlle et ses crêpes, le miel d'Arnaud, les volailles de La Taquinerie de Brette-les-Pins.

Rendez-vous tous les vendredis de 14h à 19h pour profiter de produits locaux, frais et de saison. Une belle occasion de soutenir nos producteurs et de profiter d'un moment convivial

En parallèle, un club d'entrepreneurs locaux devrait voir le jour d'ici septembre, en partenariat avec Monsieur DESMIER DE CHENON.

Ce club sera une association qui regroupera toutes les forces économiques (commerciales, artisanales, industrielles et de services) de la commune pour créer un lien entre celles-ci et tous les Moncéennes et Moncéens.

Une présentation détaillée de ce club sera faite début 2027.

SANTÉ

Orthophoniste



Une nouvelle orthophoniste arrive, sur la commune, à compter du mois d'août. Elle accueillera ses patients à la Massonnière. Une communication sera faite ultérieurement pour annoncer ses coordonnées.

Un travail est mené en parallèle pour pallier à l'insuffisance de praticiens sur notre commune par toute solution pouvant apporter une consultation locale et dans des délais réduits.

Réunion information : sarthe complémentaire santé

Le département de la Sarthe, en partenariat avec l'association Actiom, organise une réunion d'information sur le dispositif Sarthe Complémentaire Santé. Une solution accessible à tous les Sarthois pour bénéficier d'une complémentaire santé à tarifs négociés.

Cette réunion se tiendra le 30 juin 2026 à partir de 18 h 00 au Val'Rhone.

Une réunion ouverte à tous pour mieux comprendre vos droits et découvrir des offres santé adaptées à vos besoins et à votre budget.



ENFANCE JEUNESSE

Écoles

Depuis le début du mandat, les affaires scolaires ont été marquées par plusieurs événements importants qui ont mobilisé élus, équipes éducatives, parents d'élèves et habitants de la commune.

Cette année scolaire a notamment été rythmée par les inquiétudes autour des effectifs dans nos écoles. À l'école élémentaire, une mobilisation importante s'est organisée pour éviter une fermeture de classe, tandis qu'à l'école maternelle (parents et enseignants) se sont mobilisés pour demander une ouverture de classe face à des effectifs en hausse. Cette mobilisation collective a conduit à une manifestation devant la Préfecture du Mans.

Malgré l'engagement de chacun, ces démarches n'ont malheureusement pas permis d'obtenir une réponse favorable de l'Éducation Nationale. Nous savons combien ces décisions impactent le quotidien des enfants, des familles et des équipes pédagogiques, et nous continuerons à défendre les intérêts de nos écoles avec détermination.

Le mois de mai a également été marqué par les importantes inondations du 10 mai 2026 qui ont fortement touché l'école maternelle. Face aux dégâts constatés et afin de garantir la sécurité des enfants et du personnel, l'établissement a dû fermer ses portes pendant deux jours. Nous tenons à remercier sincèrement les agents municipaux, les équipes éducatives ainsi que les familles pour leur réactivité, leur compréhension et leur solidarité dans cette situation exceptionnelle.

Enfin, plusieurs projets structurants seront engagés prochainement afin d'améliorer le cadre de vie et le bien-être des enfants au sein de nos établissements. Parmi eux, un travail autour de la végétalisation des cours d'école sera mené afin de créer des espaces plus agréables, adaptés aux enjeux environnementaux et au confort des élèves.

Des travaux concernant le dortoir de l'école maternelle sont également prévus afin d'améliorer les conditions d'accueil des plus petits.

Parce que l'école reste au cœur de la vie de notre commune, nous continuerons à agir avec engagement pour offrir aux enfants les meilleures conditions possibles d'apprentissage et d'épanouissement.



VACANCES : LES INSCRIPTIONS POUR L'ÉTÉ 2026 SONT ENCORE OUVERTES !

Envie d'offrir à vos enfants un été riche en découvertes, activités et aventures ?

La Communauté de communes propose des séjours, accueils de loisirs et locaux jeunes pour les 3-17 ans.

Rappel des dates d'inscription : Accueils de loisirs du 25 mai au 4 juin
Inscriptions en ligne via l'Espace Familles et Citoyens et infos complémentaires par mail à communautedeccommunes@belinois.fr ou par téléphone au **02 43 47 02 20**. Une offre complète pour permettre à chaque enfant et jeune de vivre un été inoubliable.

Inscriptions scolaires - restauration scolaire

Pour toute inscription scolaire pour **la rentrée 2026/2027, les démarches se font en ligne via l'Espace Famille et Citoyen.**

Pour toute inscription à la restauration scolaire, vous pourrez effectuer vos réservations dès le 22 juin 2026 en ligne. Vous pourrez réaliser vos réservations jusqu'à la rentrée 2026. Sans création de dossier, le repas ne sera pas possible.

Vous avez besoin d'un accompagnement ?

Vous pouvez vous rendre à l'accueil de la Mairie pour tout renseignement ou bien par téléphone au **02 43 42 01 12**.

MOBILITÉ/ NOUVEAU SERVICE MOUVN'GO

Depuis le 18 mai, découvrez ce tout nouveau service de location de vélos de longue durée.

Testez les joies du vélo au quotidien grâce au Pôle Mobilités Le Mans. Un webinaire dédié aux habitants sera également organisé pour répondre à toutes vos questions !

RDV sur :

<https://lemanssarthemobilites.fr>

Que vous soyez usager régulier ou curieux de tester une nouvelle façon de vous déplacer, avec mov'n'go : **bougez malin !**



Tarifs et accès au service

	VAE vélos pliants (AE & NE) Vélos adaptés	Longtails
Loc. 1 mois	40,00 € TTC	60,00 € TTC
Loc. 3 mois	105,00 € TTC	160,00 € TTC
Loc. 6 mois	180,00 € TTC	270,00 € TTC
Loc. 1 an	320,00 € TTC	480,00 € TTC

Accessoires supplémentaires

- Panier, sacoche, siège enfant
- 5,00 € TTC pour 1 mois
- 10,00 € TTC pour 3 mois et +

Dépôts de garantie

- Vélos pliants musculaires : 800 € (TTC)
- VAE : 1000 € (TTC)
- Vélos pliants électriques : 1000 €
- Vélo à assise basse : 1500 €
- Vélo longtail : 1500€

Réduction solidaire de 50%

- Étudiants (dont contrats d'apprentissage - stage),
- demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux

Prise en charge par les employeurs à hauteur de 50% minimum



VOIRIE / ESPACES VERTS



Le fleurissement de la commune a été effectué par nos services techniques courant mai.

Afin de renforcer la sécurité et pour pouvoir permettre l'accès à chaque citoyen à l'information de la commune, une barrière de sécurité a été mise en place devant **le panneau lumineux situé sur le devant de la mairie**, à côté du cabinet infirmier au 56 bis, rue Jean Fouassier.



L'équipement de la commune en **dispositif LED** est pratiquement terminé. 90% de la commune est désormais équipée de LED.

Pour rappel, passer l'éclairage public en LED permet :

- **d'offrir une meilleure qualité d'éclairage** avec une lumière plus stable, moins d'éblouissement, modulable et un meilleur rendu des couleurs.
- **de réduire la consommation d'électricité** de 22 à 30 % en un an, en moyenne.
- **permet de diviser par 6 la consommation d'énergie.**
- **permet aussi de réduire fortement les coûts de maintenance** (remplacement moins fréquent par exemple)
- **La durée d'une LED va jusqu'à 30 000h** d'utilisation contre 1000 pour une ampoule classique.
 - **Moins de pannes**, moins d'interventions, moins de coûts.
- **de contribuer à une réduction de la pollution lumineuse** avec une extinction nocturne ou encore la réduction du halo lumineux.
- **d'avoir un impact environnemental réduit** car :
 - Moins d'énergie consommée = moins d'émissions de CO₂.
 - Recyclage facilité des ampoules usagées.
 - Conformité avec les réglementations

URBANISME

Rappel sur la dématérialisation

Afin de préserver la planète et d'assurer un meilleur suivi de vos autorisations d'urbanisme, vous pouvez déposer vos demandes en ligne !

Pour se faire, vous devez vous rendre sur le portail Usager Urbanisme du Pays du Mans en suivant le lien suivant : <https://paysdumans.pu.sirap.com>

Grâce à ce lien, vous pouvez remplir votre demande, ajouter vos pièces, déposer votre demande, et suivre l'évolution de votre dossier !



Rappel sur les OLD

Les travaux de débroussaillage peuvent être réalisés par le propriétaire ou sous-traités à des professionnels (d'octobre à mars de chaque année civile).

Depuis peu, une nouvelle loi a fait son apparition. Il est désormais obligatoire de respecter les OLD.

C'est quoi ?

Les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) visent à réduire le risque incendie tout en préservant la nature.

L'objectif : protéger les bâtis et les humains. Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50m autour de bâti. Les travaux devront être réalisés avant le 1^{er} mars de chaque année civile, et lorsque le niveau du risque incendie est faible. Toute la végétation ne doit pas excéder 0.5 mètres de hauteur par rapport au sol.

Qui est concerné ?

- **Les propriétaires de tout type de bâti** (cabanon, piscine, maison, chantier etc.) **qui se trouvent à moins de 200 m de bois, forêts, landes, maquis et garrigues ;**
- **Les propriétaires de tout type de bâti situés dans un territoire aux risques incendies ;**
- **Les propriétaires d'une parcelle constructible dans les zones précitées précédemment.**

Vous pouvez retrouver à l'accueil de la Mairie, un dépliant sur les risques incendies. Vous pouvez également prendre RDV avec le Service Urbanisme pour obtenir des informations complémentaires. Un courrier type à adresser à vos voisins pour obtenir l'autorisation pour débroussailler 50 mètres autour de chez vous est également à votre disposition.

En cas de manquement à cette nouvelle réglementation, Le Maire saisit le Préfet qui peut prononcer une amende maximale de 30 € / m² non-débroussaillé en vertu de l'article L135-2 du Code Forestier.

Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillage ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS :

- situés dans un territoire aux risques d'incendies
- situés à moins de 200 m de forêts, maquis, garrigues, landes...

VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BÂTIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES*

L'arbre et ses branches sont éloignés du bâtiment. Les arbustes et arbustes sont espacés. Les herbes et broussailles sont coupées.

*Vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr

FRANCE NATION VERTES Agir - Mobiliser - Accueillir

AYONS LES BONS RÉFLEXES

Quand débroussailler votre terrain ?

Vous devez débroussailler les abords de votre habitation ? Avant chaque été, adoptez le bon calendrier !

OCTOBRE : Coupe des arbres, arbustes et branches.

FÉVRIER : Entretien de la pelouse pour la garder basse toute l'année et des espaces les plus embroussaillés (herbes et broussailles) avec une débroussailleuse ou une tondeuse puissante.

MARS : Évacuation des déchets issus du débroussaillage en déchetterie, entiers ou après broyage.

AVRIL : Évacuation des déchets issus du débroussaillage en déchetterie, entiers ou après broyage.

MAI : Évacuation des déchets issus du débroussaillage en déchetterie, entiers ou après broyage.

JUIN : Évacuation des déchets issus du débroussaillage en déchetterie, entiers ou après broyage.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr

FRANCE NATION VERTES Agir - Mobiliser - Accueillir

AYONS LES BONS RÉFLEXES

Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.



Supprimer les arbustes sous les arbres.



Couper la végétation basse (herbes, broussailles...)



Élaguer les arbres conservés.



Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.



Couper les arbustes morts et les branches sèches.



Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.



Éliminer les déchets par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr



VIE SOCIALE

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal chargé d'accompagner les habitants rencontrant des difficultés sociales, familiales ou financières.

Il intervient auprès de tous les publics : personnes seules, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou encore personnes confrontées à une situation exceptionnelle.

Le CCAS a pour mission d'informer, d'orienter et d'accompagner les administrés dans leurs démarches. Il peut notamment intervenir dans différents domaines :

- aide alimentaire,
- accompagnement social,
- soutien administratif,
- maintien du lien social,
- accès aux droits ou encore aides ponctuelles selon les situations rencontrées.

Les élus et les membres du CCAS souhaitent rappeler qu'aucune difficulté ne doit être vécue dans l'isolement.

Pousser la porte du CCAS, c'est trouver une écoute bienveillante, un accompagnement humain et des échanges réalisés dans la plus grande discrétion et le respect de la confidentialité.

Chaque situation est étudiée avec attention afin de rechercher des solutions adaptées aux besoins de chacun.

Les personnes souhaitant obtenir des renseignements ou solliciter un accompagnement peuvent contacter le CCAS de la commune.

Mairie de Moncé-en-belin
Service du CCAS
56, rue Jean Fouassier
02 43 42 01 12



Plan canicule

Afin que tous les Moncéennes et Moncéens passent un été agréable, il semble important de rappeler les bons gestes à adopter en cas de canicule. **En cas de malaise, n'hésitez pas, appelez le 15 !**

Registre des personnes vulnérables

Dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental, le CCAS tient un registre des personnes vulnérables de la commune.

Ce registre permet de contacter et d'accompagner les personnes fragiles en cas d'événements exceptionnels tels que les épisodes de canicule, de grand froid, les crises sanitaires ou toute situation d'urgence.

Peuvent s'inscrire :

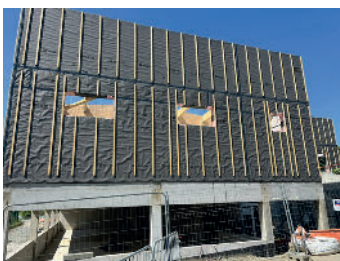
- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes en situation de handicap ;
- toute personne isolée ou fragile souhaitant bénéficier d'un suivi.

L'inscription est gratuite et confidentielle. Elle peut être effectuée par la personne concernée, un proche, un voisin, un professionnel de santé ou un service d'aide à domicile, avec l'accord de la personne.

Pour vous inscrire, contactez le CCAS de la Mairie ou vous pouvez directement compléter la fiche et la retourner à :

Mairie de Moncé-en-belin - Service du CCAS
56, rue Jean Fouassier - 02 43 42 01 12
ccas@monce-en-belin.com

Point sur les travaux du local jeune



Ce local sera aussi destiné aux rencontres pour les assistantes maternelles.

La salle de danse située au rez-de-chaussée va connaître, elle aussi et par la même occasion, une rénovation financée

par la Commune de Moncé-en-Belin.

La Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois et Commune Moncé En Belin ont investis sur le territoire!

La réhabilitation et l'extension du local jeune ont bien avancé afin de créer un bâtiment enfance jeunesse.

L'extension du local accueillera l'accueil périscolaire ainsi qu'un local jeunes pour les 11-18 ans.

Il est hors d'eau depuis la fin du mois de mai et devrait être terminé courant 2027 !

Rappel : ces travaux d'un montant de 1 829 556 € bénéficient d'une aide de l'Etat, de la Région, de la CAF. La Commune de Moncé-en-Belin a également investi. Le reste à charge est financé par la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois!

Point sur les travaux du dortoir

Actuellement, les équipes réalisent le déménagement de tout le mobilier pour vider les lieux sans empiéter sur la vie scolaire.

Les travaux démarreront en juin 2026.

Retour sur la commémoration du 8 mai 1945

Une belle cérémonie, en deux temps, s'est déroulée dans notre commune :

- Au monument aux Alliés, la lecture d'une lettre de Marie FORTIER est venue rappeler avec force le sens profond de ce lieu de mémoire et l'importance de transmettre l'histoire.
- Au monument aux Morts, la municipalité, en collaboration avec la Commune de Laigné-Saint-Gervais, a pu offrir un moment solennel, rendant hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour la paix. Ce recueillement a été accompagné par l'Orchestre d'Harmonie du Belinois!



MERCI

- à Monsieur le sénateur Thierry COZIC,
 - au Conseiller départemental Samuel CHEVALLIER,
 - au Major de la Gendarmerie de Moncé-en-Belin,
 - aux représentants de l'armée,
 - à notre policière municipale,
 - aux élus,
 - aux anciens combattants,
 - aux porte-drapeaux,
 - aux musiciens,
 - à notre maître de cérémonie,
 - à Constance,
- et à toutes les personnes présentes pour ce moment de mémoire partagé.

Vive Moncé-en-Belin, vive la liberté, vive la France.



Médiathèque

La médiathèque organise une braderie et un pique-nique le samedi 27 juin 2026 !

A partir de 10h00, sur la plaine du Val'Rhone, vous pourrez retrouver une tonne de livres à 1€ pièce !

Un moment convivial vous est proposé à partir de 12h00 : chacun amène son pique-nique !

En début d'après-midi, des jeux et des quizz vous seront proposés afin de finir en beauté cette belle journée !

La Médiathèque fermera ses portes :

- le samedi 13 juin 2026 pour assister aux 24h du Mans
- et profitera du soleil estival du 10 au 16 aout 2026.



VAL'RHONNE

Carnaval de Moncé-en-Belin : un après-midi haut en couleurs !



participants ont profité de cette belle édition organisée par l'association du Val'Rhone.

Au programme : château gonflable, pluie de confettis, crêpes, bar, barbabapa... de quoi ravir petits et grands. Et bonne nouvelle : la météo a été de notre côté, nous avons dansé entre les gouttes!

Le défilé a été rythmé par le groupe de percussions brésiliennes PerQSaô venu de Parigné-l'Évêque, avant le traditionnel brûlage de Monsieur Carnaval : cette année, un géant Minion imaginé et réalisé par nos animateurs !

Moment surprise :

le groupe de danse dirigé par Émilie Richard - De Philippo nous a offert une superbe représentation, donnant un avant-goût du gala des 26 et 27 juin prochains.



Une chasse aux œufs... pleine de réussite à Le Val'Rhone !



Ce matin, petits et grands étaient au rendez-vous pour la traditionnelle chasse aux œufs organisée au Val Rhonne... et visiblement, les cloches ont été très généreuses !

Sous un beau soleil, des centaines d'enfants (et des adultes très motivés) ont parcouru les espaces verts à la recherche des précieux œufs jaunes, bleus, rouges et verts. Mission accomplie : tout le monde est reparti avec son butin chocolaté !

Entre sourires, rires et paniers bien remplis, l'ambiance était au rendez-vous pour ce moment convivial qui fait le bonheur de tous ! Un grand bravo et merci à toute l'équipe du Val' Rhonne et de La RUCHE Centre Social pour cette très belle organisation !



Prochains événements du Val'Rhone :

5 juin :

Spectacle de fin d'année de l'atelier théâtre

7 juin :

Battle de Break-Danse

10 juin :

Spectacle de fin d'année des ateliers cirque et danse aérienne

19 juin :

Apéro'Concerts – Fête de la musique

26 et 27 juin :

Gala des ateliers Danse

25 septembre :

Ouverture de la nouvelle saison

COMITÉ DE JUMELAGE WELTON-MONCÉ



L'assemblée générale s'est tenue le **30 janvier** dernier accompagnée d'un moment de partage entre adhérents autour de la traditionnelle galette.

Une vente de plat à emporter a été organisée le **7 février** dernier et une seconde est déjà programmée le **3 octobre** prochain.

Prochains rendez-vous :

- **Accueil de nos amis anglais** à partir du vendredi 21 août jusqu'au mardi 25 août 2026
- **Après-midi dansante** le dimanche 6 septembre 2026 à partir de 14h00 au Val'Rhone
- **Journée détente** (rallye voitures, pique-nique, jeux divers) le dimanche 20 septembre 2026 à Mansigné.



ES MONCÉ



Montée en R2

Une montée historique pour l'ES Moncé !

En s'imposant 1-0 face à Beaufort lors de la dernière journée, l'ES Moncé a fait vibrer tout le Belinois... et a décroché sa montée en Régional 2, sur le fil, grâce à la défaite simultanée du leader Mulsanne à Rouillon.

Un scénario fou, une fin de saison haletante, et une récompense immense pour l'équipe, le staff et tous les bénévoles.

La joie dans le vestiaire en dit long : c'est un moment qui restera dans l'histoire du club !

Bravo aux joueurs, au coach Fred Crevon, les licenciés, les éducateurs, les entraîneurs, les bénévoles, les dirigeants, les supporters, les accompagnants ainsi que tous les partenaires!

Un grand merci aussi aux supporters qui ont porté l'équipe toute la saison.

Challenger Alain Gouffier

Vous avez été très nombreux et nombreuses à participer et à encourager les équipes lors du tout premier Challenge Alain Gouffier ce samedi 2 mai à Moncé-en-Belin.



Une belle journée sportive, conviviale et pleine d'énergie, rendue possible grâce à :

- la présence des jeunes joueurs et de leurs encadrants
- la mobilisation des équipes sarthoises
- l'investissement des bénévoles
- le soutien du public venu en force
- la bonne organisation du club

Un grand bravo à Es Moncé en Belin qui a gagné avec les U11 !

Votre enthousiasme fait vivre ce rendez-vous sur notre commune. Merci pour cette belle première édition, et rendez-vous prochainement pour de nouveaux moments partagés !



GRAIN DE SABLE ET POMME DE PIN



Deux moments forts ont marqué leur activité locale :

Festival Nature Environnement

La 12^e édition du Festival Nature Environnement s'est tenue les 23, 24 et 25 janvier 2026 au Val'Rhone. Désormais bien installé, l'événement reflète pleinement l'esprit de l'association : sensibilisation à l'environnement, découverte de la nature, partage et convivialité. Le festival réunit forum associatif, expositions, animations, projections et débats. L'édition 2027 est déjà en préparation, et l'association recherche des bénévoles pour l'organisation.

Action pédagogique : À la rencontre du hérisson

Le 23 mars, une journée animée sur le thème de la rencontre du hérisson à l'école de Moncé, en prolongement du film Le voyage épique d'un

hérisson. Près de 90 élèves de CP et CE1 ont participé à six ateliers ludiques : découverte de la vie du hérisson, jeu d'empreintes, narration au Kamishibai.

Cette action a permis de sensibiliser les enfants à la biodiversité locale tout en manipulant du matériel pédagogique. Les enseignants ont salué la qualité de l'intervention et ont remercié l'association pour le prêt du butai, le cadre du petit théâtre japonais.

Cette journée illustre leur engagement en faveur de l'éducation à l'environnement et leur partenariat avec les équipes pédagogiques du territoire.

Coordonnées : contact.gspp@gmail.com
jean-daniel.noel_gspp@orange.fr
 Site internet : <https://gspp-asso.fr/>

CLUB MONCÉ TENNIS DE TABLE



La saison 2025/2026 se termine... **Le Club Moncé Tennis de Table comptait près de 50 licenciés** dans ses rangs, un chiffre qui est stable depuis quelques années.

Championnat senior

Ce mois de juin signe la fin de la saison pour le club, une année où les équipes auront bataillé mais aucune n'aura le privilège de jouer l'accession. En D5, l'équipe aura fait une très belle progression car elle est en partie constituée de joueurs issus du groupe loisir et de jeunes. En D3, l'équipe qui, a fait une belle première phase, a connu beaucoup de difficultés sur la 2^e phase et jouera son maintien jusqu'au bout de la saison.



Championnat jeune

Cette année, deux équipes formées de jeunes moncéens ont disputé le championnat. En cadets / juniors : Aliia, Elina, Ashton et Timéo terminent 3^e après un très beau parcours. En benjamins / minimes : Maéva, Max, Léandre, Soan et Valentin terminent en bas de classement dans une poule très relevée.



Compétitions individuelles

Cette année encore, le CMTT a brillé lors des compétitions individuelles que ce soit au Circuit Jeune Intersport ainsi qu'au Critérium Fédéral. **A noter :** le très beau parcours d'Alicia qui s'est hissée jusqu'au niveau régionale (Cholet) en cadettes. On peut également féliciter Ashton qui s'est qualifié pour le Grand Prix des Pays de la Loire qui se déroulait à Nantes en catégorie poussin réunissant les 16 meilleurs de la région.

Saison 2026/2027

Si vous ou votre enfant êtes intéressé par la pratique du tennis de table, n'hésitez pas à les contacter, des séances découvertes sont possibles. Le tennis de table à Moncé, c'est en loisir ou en compétition et toujours dans un esprit convivial.

Si vous êtes déjà licencié, aucun souci, la période des mutations se termine le mardi 30 juin !

Renseignements : moncetennisdetable@gmail.com

Dates à retenir :

- **Samedi 4 juillet :**
Assemblée Générale
- **Samedi 10 octobre :**
Soirée Cochon Grillé

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT



Le club sera fermé les quinze derniers jours d'août.



Activités du club :

Les après-midi cartes et jeux de société ont lieu gratuitement chaque 2^e jeudi et 4^e lundi du mois à la salle Marcel-Paul (près des ateliers municipaux), avec goûter offert.

L'activité bowling se déroule le 1^{er} mardi de chaque mois et, devant son succès, une 2^e séance est proposée le 3^e lundi du mois. Participation: 11,50€ pour 3 parties (chaussures comprises). Merci de signaler votre présence à l'association quelques jours avant pour la formation des équipes. Un concours départemental et un concours interclubs auront lieu en novembre.

La marche douce, encadrée par Michelle Aubry, Annick Mahé et Paulette Guiet, se tient les 1^{er} et 3^e jeudis du mois. Départ du parking du Val'Rhone à 13h50.

Sorties du club :

- **Mercredi 25 novembre 2026** : spectacle à Baugé spécial 10^e anniversaire (RS Voyages). Départ en car de la Massonnière. Il reste encore des places !
- **Lundi 14 décembre 2026** : sortie au cabaret Moustache à Château Gontier (repas + spectacle). Il reste encore quelques places.

En partenariat avec le club de Mulsanne :

- **Jeudi 25 juin 2026** : sortie à Paris (complet)
- **Mercredi 9 septembre 2026** : journée Aveyronnaise à Denezé-sous-Doué (encore des places disponibles)

Un séjour en Hollande a été organisé du 8 au 13 avril et a rencontré un vif succès.

Activités du canton :

- 31 mai au 7 juin : croisière en Méditerranée.
- Mercredi 24 juin : sortie en Touraine (complet)
- 28 juin au 4 juillet : séjour Vosges/Alsace
- 25 au 27 septembre : séjour Bordelais
- Mardi 25 août : visite du canton de Mamers
- Vendredi 2 octobre : Marmite Sarthoise à Teloché

Un séjour ANCV a été organisé au Pays Basque du 9 au 16 mai 2026. Un nouveau séjour sera organisé du 12 au 19 septembre 2026.

Dates à retenir :

- Concours de belote : **vendredi 30 octobre** (ouvert à tous)
- Spectacle de fin d'année + bûche : **mardi 1^{er} décembre 2026**
- Assemblée générale : **vendredi 8 janvier 2027** au Val'Rhone

L'adhésion au club reste possible toute l'année. Pour tous renseignements : 06 74 45 10 00

Le club de Générations Mouvement de Moncé en Belin a déploré le décès de cinq adhérents :

- M. DECORCE Michel
- M. VELASCO Patrice
- M. JEUDON Raymond
- M^{me} GUERIN Fabienne
- M. LEROY Bernard

Le club adresse, à leurs familles respectives, leurs sincères condoléances.

JUDO CLUB BELINOIS



Le club de Judo vous propose des moments importants pour la fin de saison :

- **Jeudi 25 juin 2026** : Gala de fin d'année avec démonstrations, récompenses, remise de diplômes et nouvelles ceintures.
- **Mardi 30 juin 2026** : Dernier cours de taïso A l'issue de cette séance, un petit repas où chacun amène ses propres confections culinaires est proposé ! Si la météo est clémente, ce repas se fera dehors.



LE JARDINIER SARTHOIS



Le 21 mai dernier, les membres de cette association ont organisé une initiation au jardinage auprès des élèves de la maternelle.

Ce beau moment intergénérationnel s'est poursuivi le 4 juin dernier par la visite du jardin du Président de l'association (Monsieur ROBIN Michel) avec les élèves de la maternelle.

Dates des événements à venir :

- **les 16 et 20 novembre 2026** : organisation de deux journées sur le goût pour les élèves de la maternelle
- **le 29 novembre 2026** : grand LOTO de 14h00 à 19h00



KARATE MONCE-EN-BELIN



Bilan d'une saison plus que satisfaisante!

La fin de saison approche et on peut déjà faire état d'un bilan toujours meilleur que la saison précédente et ça depuis le début de la création du club il y a 7 ans.

Un nombre toujours croissant d'adhérents foule le tatami du Dojo de La Massonnière des plus petits dès l'âge de 3 ans aux seniors, avec une participation importante de féminines tous âges confondus.

3 stages avec des experts hauts gradés ont eu lieu en collaboration avec les clubs de Mulsanne, Allonnes et Parigné L'Evêque, ce qui permet de continuer la formation que l'on soit élève ou enseignant dans un esprit d'échange et de convivialité.

En collaboration avec les clubs de La Flèche, Le Lude, Allonnes et Mulsanne, un interclub est organisé sur Le Lude ou pas moins de 140 enfants vont essayer divers ateliers, chacun montrant un domaine existant dans le karaté (le combat, le kata, le nunchaku, parcours de motricité, un atelier de force et de frappe).

Une très belle après-midi où les enfants se sont amusés et sont repartis tous avec une médaille et un diplôme après un goûter.

Pour le bilan sportif, chaque saison voit des adhérents plus nombreux à participer aux compétitions. Chez les enfants de la catégorie poussin à benjamin, le club se classe 3^e des meilleurs clubs de la région des Pays de Loire en combat et en Kata. C'est le fruit d'un travail depuis des années et une grande fierté.

Mention spéciale à ALICE SCOTTO championne régionale combat et kata et MATTEO MARCHAND champion régional combat et vice champion régional en Kata. 5 jeunes du club se sont qualifiés pour les championnats de France cette saison.

Le mois de juin est la période idéale pour préparer l'organisation de la rentrée prochaine et toutes celles et ceux qui souhaitent venir essayer sont invités pour un cours d'essai gratuit.

Rappel des créneaux horaires du club :

Lundi

17h15-18h : baby karaté (4-6 ans)
18h-18h45 : enfants 7-10 ans
19h15-20h30 : ados adultes

Mercredi

9h30-10h : baby karaté (3 ans)
10h-10h45 : baby karaté (4-6 ans)
11h-11h45 : enfants 6-9 ans
14h-15h15 : 7-12 ans

Vendredi

17h15-18h baby karaté (4-6ans)

Samedi

10h-10h45: enfants 6-9 ans
10h45-12h : karaté tout grade et tout âge à partir de 9 ans

Contact :

Facebook : Karaté Moncé-en Belin
Site : <https://karatemonceenbelin.wordpress.com/>
Tél : 06 82 19 19 14



Mot de nos collègues

« Six voix pour faire entendre la vôtre »

Lors des élections municipales de mars 2026, vous avez été près de 47 % à nous accorder votre confiance.

Ce résultat nous confie une responsabilité claire : être une voix attentive, exigeante et résolument tournée vers l'intérêt général.

Depuis le début du mandat, nous constatons une volonté de la majorité de nous intégrer. Cette ouverture est positive et nous souhaitons qu'elle s'inscrive dans la durée. La démocratie locale se renforce lorsque le dialogue prime sur les postures.

De notre côté, nous sommes prêts à nous investir pleinement : en apportant nos compétences, en participant activement à la vie municipale, en vous représentant, vous défendant et vous informant avec transparence. Tout au long de ce mandat, nous nous engageons à rendre compte de nos interventions au conseil municipal.

Notre ambition est simple : contribuer utilement, proposer avec sérieux et agir pour l'avenir de Moncé-en-Belin.

En vous souhaitant de bonnes vacances.

Thomas TESSIER, Séverine GESBERT, David CAZIMAJOU, Annie FRIMONT, Angelo PEZANT, Jean-François LEPROUT

MAIRIE.....

Tél : 02 43 42 01 12
56, rue Jean-Fouassier

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h15-12h/15h-18h15
Mardi : 8h45-12h
Mercredi : 8h45/14h-17h15
Jeudi : 8h45-12h30
Vendredi : 8h45-12h/14h-17h15

SERVICE URBANISME

Uniquement sur rendez-vous

CCAS

Uniquement sur rendez-vous

AGENCE POSTALE COMMUNALE.....

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h15-12h/15h-18h15
Mardi : 8h45-12h
Mercredi : 14h-17h15
Jeudi : 8h45-12h30
Vendredi : 8h45-12h

ECOLE MATERNELLE.....

« Les Capucines »

Tél : 02 43 42 08 57
6, rue Crum

Directrice : M^{me} Chemin
Horaires : 8h35-11h45
et de 13h45-16h35

ECOLE PRIMAIRE.....

« Les Coquelicots »

Tél : 02 43 42 02 04
Directrice : M^{me} Pironneau
44, rue Jean Fouassier
Horaires : 8h35-11h45
et de 13h45-16h35

MÉDIATHÈQUE.....

Tél : 02 43 42 33 15
Allée de l'Europe

Horaires d'ouverture au public :

Mardi-jeudi-vendredi :
16h15-18h30
Mercredi : 9h-12h/13h45-18h30
Samedi : 9h-12h

SARTHE DÉPARTEMENT.....

Tél : 02 43 54 72 72
Hôtel du Département
Annexe de la Croix de Pierre
2, rue des Maillets
72072 Le Mans cedex 9

FRANCE SERVICE.....

Communauté de communes
Uniquement sur rendez-vous
Tél : 02 43 42 68 76

Permanences sur la commune :

Le 2^e lundi de chaque mois et
Le 4^e jeudi de chaque mois

MISSION LOCALE.....

Permanence au
centre socio-culturel sur RDV
Le Val-Rhonne

Conseillère Technique :

M^{me} Chasseigne
Standard : 02 43 84 16 60
Ligne directe : 02 53 04 64 01
stephanie.chasseigne@mlmans.info

CULTE.....

Presbytère d'Ecommoy
16, rue du Clos Renault
02 43 42 10 19

PÉRISCOLAIRE.....

Renseignements auprès de
la communauté de communes
d'Ecommoy
Tél 02 43 17 02 20

Les jours de classe :

Matin : de 7h30
jusqu'au début de l'école
Soir : A la fin de l'école
et durant deux heures
maximum

CONCILIATRICE DE JUSTICE ...

M^{me} Josiane CONILLEAU
Tél : 06 43 43 38 90
josiane.conilleau@concilateurdejustice.fr

DÉCHETTERIES.....

Déchetterie
de **Laigné-St-Gervais**
02 43 42 87 15

Déchetterie d'**Ecommoy**
02 43 42 60 64

MÉDICAL

MÉDECIN :

M. JOUSSET Olivier
ZAC de la Massonnière
Tél : 02 43 42 56 85

PHARMACIE GRANET HUNAUT :

ZAC de la Massonnière
02 43 42 84 22

KINÉSITHÉRAPEUTE :

M. BAILLEUL Bernard
La Massonnière
Tél : 02 43 42 11 33

DENTISTE :

Madame LOPEZ
Fabienne
7, boulevard Matthews
02 43 39 92 41

CABINET D'INFIRMIERS :

56 bis, rue Jean
Fouassier
M^{mes} Montarou/
Geneslay
et M. Launay
Tél : 06 66 55 04 46
Sans rendez vous
Du lundi au vendredi
de 8h à 9h
Samedi 8h30 à 9h

DÉFIBRILLATEURS :

3 sont disponibles
24h/24h
sur la Commune :

- Mairie
- Val'Rhonne
- Ecole maternelle

3 sont disponibles
aux horaires
d'ouverture des
établissements :

- Salle de Sport à la Massonnière
- Ecole primaire rue Jean Fouassier
- Stade de foot rue du Stade



FEU

D'ARTIFICE

PLAINE DU
VAL'RHONNE

DÈS 19H

13 JUILLET

PROGRAMMATION PROCHAINEMENT